

Destinataires : Tous les gestionnaires

Expéditrice : Camille Senécal, cheffe de service des relations de travail

Date : 5 juin 2025

Objet : Perturbations prévues dans le transport en commun - 9 au 14 juin 2025

En raison des moyens de pression exercés par les employés de la STM, des perturbations sont à prévoir dans les services de transport en commun sur l'île de Montréal du **9 au 14 juin 2025 inclusivement**.

Dans ce contexte, nous vous invitons à :

- Faire preuve de souplesse dans la gestion des horaires de vos équipes ;
- Envisager le télétravail pour les employés dont les fonctions le permettent, afin de limiter les impacts sur les activités;
- Appliquer les pratiques habituelles en matière de gestion des présences (déclaration au supérieur, ajustement dans Logibec), tout en tenant compte du contexte exceptionnel.

Il est de la responsabilité de chaque employé de consulter les horaires modifiés sur les plateformes de la STM et de se présenter au travail à l'heure.

En cas de retard ou d'absence, les employés doivent en informer leur supérieur immédiat, conformément aux pratiques en vigueur.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller ou votre conseillère de proximité.

Merci de votre collaboration.